

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° : 2019-CC-04-080

**CHOIX DU SCENARIO N°3
CONCERNANT LE PLAN DE
DEPLACEMENTS
MUTUALISES**

**SEANCE
DU 6 JUN 2019**

NOMBRE DE DELEGUES

en exercice : 48

présents : 28

votants : 39

**DATE DE CONVOCATION :
29 MAI 2019**

**SECRETARE DE SEANCE :
Yves MENEZ**

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi six juin, à vingt heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise se sont réunis dans la Salle Polyvalente à Villers-Saint-Frambourg-Ognon, commune membre, sur convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L.5211-1 et L.5211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui renvoient, s'agissant d'un EPCI comptant une commune de 3500 habitants et plus, aux dispositions pertinentes du même code relatives au fonctionnement du conseil municipal des communes de cette catégorie.

Siégeaient à l'assemblée :

- * Monsieur BATTAGLIA Alain (Pontarmé)
- * Madame BENOIST Magalie (Senlis)
- * Monsieur CHARRIER Philippe (Chamant)
- * Monsieur CLEREL Francis (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) Suppléant de Monsieur NOCTON Laurent
- * Monsieur CLERGOT Maurice (Senlis)
- * Monsieur CORNU Patrice (Montépilloy)
- * Monsieur DE LA BEDOYERE Jean-Marc (Raray)
- * Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Monsieur DUMOULIN François (Courteuil)
- * Madame ECKHOUT Marie-Paule (Borest)
- * Monsieur FLEURY Pierre (Senlis)
- * Monsieur GUEDRAS Daniel (Senlis)
- * Madame GORSE-CAILLOU Isabelle (Senlis)
- * Madame LEBAS Nathalie (Senlis)
- * Monsieur LEFEVRE Sylvain (Senlis)
- * Monsieur LESAGE William (Chamant)
- * Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur MARECHAL Guillaume (Fleurines)
- * Monsieur MELIQUE Jacky (Fleurines)
- * Monsieur MENEZ Yves (Villers-Saint-Frambourg-Ognon)
- * Madame MIFSUD Florence (Senlis)
- * Madame PALIN SAINTE AGATHE Martine (Senlis)
- * Monsieur PATRIA Alexis (Fontaine Chaâlis)
- * Monsieur PESSE Luc (Senlis)
- * Monsieur PLASMANS Marc (Rully)
- * Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame SIBILLE Elisabeth (Senlis)

Pouvoirs :

- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis) à Monsieur L'HELGOUALC'H Philippe (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis) à Madame LOISELEUR Pascale (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis) à Monsieur Pierre FLEURY (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon) à Monsieur Philippe CHARRIER (Chamant)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines) à Monsieur Jacky MELIQUE (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé) à Monsieur Alain BATTAGLIA (Pontarmé)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis) à Monsieur Sylvain LEFEVRE (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis) à Monsieur DEROODE Jean-Louis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis) à Madame REYNAL Sophie (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis) à Monsieur Daniel GUEDRAS (Senlis)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis) à Madame BENOIST Magalie (Senlis)

***Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée pour cause d'absence
suit(vent) :***

- * Monsieur ACCIAI Maxime (Brasseuse)
- * Madame BOCQUE Véronique (Thiers sur Thève)
- * Monsieur CARRARA Jean-Jacques (Rully)
- * Monsieur CURTIL Benoît (Senlis)
- * Monsieur DELLOYE Marc (Senlis)
- * Monsieur DUBREUCQ-PERUS Bertrand (Senlis)
- * Monsieur FROMENT Daniel (Montlognon)
- * Madame GAUVILLE-HERBET Cécile (Fleurines)
- * Monsieur GRANZIERA Gilles (Pontarmé)
- * Monsieur GUALDO Philippe (Senlis)
- * Madame JAUNET Christel (Aumont en Halatte)
- * Monsieur JEUDON Didier (Thiers sur Thève)
- * Madame LELEU DELVAL Isabelle (Fleurines)
- * Madame LOZANO Michelle (Mont-L'Evêque)
- * Madame LUDMANN Véronique (Senlis)
- * Monsieur PRUCHE Francis (Senlis)
- * Madame PRUVOST-BITAR Véronique (Senlis)
- * Madame ROBERT Marie-Christine (Senlis)
- * Monsieur ROLAND Dimitri (Barbery)
- * Madame TEBBI Fadhila (Senlis)

Ne siègeai(en)t pas à l'assemblée mais étai(en)t représenté(s) par leur suppléant :

- * Monsieur NOCTON Laurent (Villers-Saint-Frambourg-Ognon) représenté par Monsieur CLEREL

Avant l'examen de la question par le Conseil Communautaire, le Président de séance vérifie les conditions de quorum : 28 présents, 20 absents et 11 pouvoirs. Il constate que celui-ci est atteint et procède, donc, à l'examen de la question.

Exposé des motifs

Le Président de séance laisse la parole à Monsieur Jacky MELIQUE, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire. Ce dernier expose que par délibérations n° 2015-CC-06-58 du 27 novembre 2015 et n°2016-CC-02-010 du 6 avril 2016, la Communauté de Communes de Trois Forêts avait approuvé sa participation à l'Enquête Déplacements Villes Moyennes (EDVM), à l'élaboration du Plan Global de Déplacement, à la signature d'une convention d'adhésion au groupement de commande et à la désignation de représentants au côté du Syndicat Mixte du Bassin Creillois et des Vallées Bréthoise.

La Communauté de Communes Senlis Sud Oise a été substituée, de par la fusion entre la Communauté de Communes des Trois Forêts et la Communauté de Communes Cœur Sud Oise intervenue le 1^{er} janvier 2017.

Le Plan de Déplacements Mutualisés est composé de quatre volets distincts :

- Etat des lieux/diagnostic,
- Mesures/propositions,
- Annexe accessibilité,
- Annexe environnementale.

Par délibération n°2018-CC-11-163, le Conseil Communautaire a validé le diagnostic présenté et réalisé dans le cadre de l'étude des Plans de Déplacements Mutualisés.

Monsieur MELIQUE rappelle qu'il est nécessaire de choisir un scénario concernant le Plan de Déplacements Mutualisés.

Ainsi lors de la présentation des scénarios en Bureau Communautaire, les déplacements pour le territoire de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise progressif à la proximité.

Les principes de ce scénario sont basés sur :

- Un Pôle d'Echange Multimodal de niveau n°2, avec une attractivité directe réduite, mais attirant les déplacements depuis les villages du territoire (Senlis) ;
- Des Pôles d'Echange Multimodal de niveau n°3, lieux d'accès à la mobilité et aux services dans le périurbain (Fleurines, Pontarmé, Barbery, Borest...) ;
- Un rabattement de proximité aux abords du Pôle d'Echange Multimodal de Senlis ;
- Une accessibilité facilitée depuis les secteurs périurbains / ruraux de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise vers le Pôle d'Echange Multimodal de Senlis et les gares des territoires voisins.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de prescription du Plan de Déplacements Mutualisés en date du 30 Mars 2017,

Vu la délibération n°2018-11-163 du 21 décembre 2018 concernant la validation du diagnostic des Plans de Déplacements Mutualisés,

Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire,

Considérant la nécessité de choisir un scénario n°3.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur MELIQUE, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, par un vote au scrutin ordinaire, par 39 voix « POUR », aucune voix « CONTRE », aucune « ABSTENTION », les membres du Conseil Communautaire :

- **DECIDENT DE CHOISIR** le scénario n°3
- **DECIDENT D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer les actes juridiques, administratifs et financiers correspondants.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir, dans les deux mois de sa publication, devant le Tribunal Administratif d'Amiens, 14 rue Lemerchier, CS 81114, 80011 Amiens Cedex 01.

Le Président de la Communauté de Communes est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré, les jour, mois, an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Certifié exécutoire compte tenu
De la transmission en Sous-préfecture,
Le : 12 JUIN 2019
Et de l'affichage le : 12 JUIN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER



Pour extrait certifié conforme,
Fait à Senlis,
Le 12 JUIN 2019

Le Président,

Philippe CHARRIER